

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2016**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Secrétaire de séance : PAUL Michel

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 4 OCTOBRE 2016

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 4 octobre 2016.

Modifications statutaires – Extension des compétences de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le transfert de compétences à la Communauté Urbaine de SEM ainsi que les modifications des statuts.

SEM : modalités de reversement de la taxe d'aménagement aux communes membres

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de modalités de reversement de la taxe d'aménagement aux communes membres. (SEM ayant la compétence en matière de PLU)

Recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement des fonctionnaires et des agents contractuels.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, valide les recrutements d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés à :

- un accroissement temporaire d'activité
- un accroissement saisonnier d'activité
- au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels.

CMR : Approbation avenant année 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant au protocole d'accord avec les CMR (Enseignement musique à l'école publique). Celui-ci consiste à la révision du tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (24h/hebdo)

Vu le reclassement d'un agent technique de 2<sup>ème</sup> classe et le remplacement de cet agent qui assurait l'entretien des bâtiments communaux ; le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (24h/hebdo), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (8h/hebdo) et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (17h/hebdo)

- Suite au reclassement de l'agent technique, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (8h/hebdo), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
  - la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17h/hebdo).

Crèche les mini-pouces : participation pour achat de nouveaux équipements

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une participation pour le renouvellement de tapis et de fauteuils en mousse.

## LOCATION 2016 DES TERRAINS AGRICOLES

La variation constatée de l'indice de référence applicable aux baux ruraux est de - 0,42 % pour l'année 2016.

## TARIFS SALLE POLYVALENTE ANNEE 2018

Ces tarifs sont maintenus pour 2018 et s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- salle entière : . une journée : 310 euros (part location 230 euros, part entretien 80 euros)
  - . journée supplémentaire et consécutive 80 euros
- demi-salle : . une journée : 175 euros (part location 105 euros ; part entretien 70 euros)
  - . journée supplémentaire et consécutive : 40 euros
- pour funérailles : gratuité

## TARIFS CONCESSIONS CIMETIERES ANNEE 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs pour 2017 :

- le tarif de vente des concessions cimetières à 85 € le m<sup>2</sup>.
- le tarif de vente des columbariums pour une famille à 500 €.
- dit que ces concessions cimetières et columbariums font l'objet d'une acquisition pour 30 ans
- dit que les nouveaux emplacements dans les cimetières ne seront vendus que pour une largeur d'un mètre (soit une place), cette règle ne s'applique pas au renouvellement de concession ou rachat de concession abandonnée.

## TARIFS LOCATION DE MATERIEL ET MOBILIER : ANNEE 2017

Le Conseil Municipal, par 1 voix contre et 14 pour, décide de maintenir ces tarifs pour 2017 :

- Tables et bancs : jusqu'à 4 tables et 8 bancs : 15 euros, par unité supplémentaire (1 table + 2 bancs) : 3 euros
- Estrade (ensemble des éléments) : 15 euros
- Chapiteaux (l'ensemble de la tente) : gratuit lors de la 1<sup>ère</sup> location, 60 € pour les locations suivantes (uniquement aux associations de Doizieux). Ces conditions s'appliquent pour une année civile.
- tentes de réception (l'ensemble de la tente) : gratuit lors de la 1<sup>ère</sup> location, 40 € pour les locations suivantes (uniquement aux associations de Doizieux). Ces conditions s'appliquent pour une année civile.
- podium (l'ensemble du podium) : 50 € (uniquement aux associations de Doizieux)

## TARIF LOCATION SALLE COMMUNALE EX-PRESBYTERE SAINT-LAURENT ANNEE 2017

Les tarifs sont maintenus pour 2017, à savoir :

- mise à disposition gratuite aux associations de la commune
- aux habitants de la commune : 50 € sachant que sa contenance est de 60 personnes

## TARIFS vente de consommables lors de manifestations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le coût des consommables vendus lors de manifestations festives.

## QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- informe qu'une réunion pour un audit des cimetières est prévue le mardi 6 décembre à 9h en mairie.
- concernant la collecte des ordures ménagères, 3 points noirs vont être résorbés : un au Collet, un à Gardier et un à la Croix des Rameaux.
- présente deux devis pour la réparation du pont à l'Artiole.
- présente un devis pour la conception du bulletin municipal et fixe une réunion de la commission communication le lundi 5 décembre à 20h.
- informe les conseillers que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 6 janvier à 19h à la salle polyvalente.